

VICTIME D'UNE SURPOPULATION DE PIGEONS ? SIGNALEZ VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE

Depuis 2020, la Ville de Millau constate l'augmentation probante du nombre de pigeons sur l'espace public ainsi que chez les particuliers. Dans une démarche de recensement des zones les plus impactées, les usagers sont invités à contacter la mairie s'ils remarquent des endroits fortement occupés par des pigeons.

Publié le 11 décembre 2023

Les pigeons sont des oiseaux dits « de ville », habitués à se nicher dans les milieux urbains. De plus en plus nombreux, la cohabitation avec les pigeons devient désormais problématique à plusieurs niveaux :

- **sanitaire** : les pigeons peuvent être porteurs de maladies et de bactéries transmissibles à l'homme (la salmonellose, la maladie de Newcastle, etc.). Les cadavres, les nids ou encore les plumes peuvent bloquer les conduits d'eau, les gouttières, les cheminées… et attirent des insectes ;
- **urbain** : les déjections sont corrosives et dégradent le mobilier urbain, les véhicules, les monuments, les espaces de vie, etc.

De plus, comme stipulé dans l'article 120 du Règlement sanitaire départemental adopté par le Préfet le 18 octobre 1984, le nourrissage des animaux vivant à l'état sauvage, notamment les pigeons, est strictement interdit en tous espaces (publics et privés). La ville de Millau soutient cette mesure afin d'éviter justement la concentration en masse de pigeons.

En ce sens également la Ville de Millau, au travers de son référent Fabien Enguix, va recenser toutes les zones concernées par la surpopulation de pigeons afin de proposer des solutions adaptées pour réguler la population présente en Ville.

Les usagers peuvent contacter directement **Fabien Enguix** :

CONTACT

Fabien Enguix

Référent nuisible

06 30 17 47 72

Courriel

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30